

AGENCE PANAFRICAINE
DE LA GRANDE MURAILLE VERTE
APGMV



PAN-AFRICAN AGENCY
OF THE GREAT GREEN WALL
PAGGW

الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

Quatorzième (14^{ème}) Session de la Conférence des Parties (COP14) à la Convention sur la Biodiversité « *Investir dans la biodiversité pour la planète et ses peuples* » Charm -El Sheikh (Egypte) : Sommet ministériel de haut niveau sur la Biodiversité du 13 au 15 novembre 2018

RAPPORT DE MISSION

Prof. Abdoulaye DIA, Secrétaire Exécutif

Prof. Abdoulaye DIA, Secrétaire exécutif de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte a pris part à Sharm-El -Sheikh en Egypte, sur invitation conjointe de S.E. Mme **Yasmine Fouad**, ministre de l'Environnement de l'Egypte et de **Dr. Cristiana Pasca Palmer**, Secrétaire Exécutive de la Convention sur la Diversité Biologique, d'une part le 13 novembre 2018 à la réunion ministérielle africaine sur la biodiversité et les 14 et 15 novembre au segment ministériel de haut niveau. Ces deux évènements importants ont précédé la 14^{ème} Session de la COP14 sur la Biodiversité du 17 au 29 novembre 2018 sur le thème « *Investir dans la biodiversité pour la planète et ses peuples* ».

1. Réunion des Ministres africains de l'Environnement (13 /11/ 2018)

La cérémonie d'ouverture a réuni autour de Mme Yasmin Fouad, Ministre de l'Environnement de la République d'Egypte et hôte de la réunion, entre autres personnalités **Dr. Cristiana Paşca Palmer**, Secrétaire Exécutive de la Convention sur la Diversité biologique, **Mme. Monique Barbut**, Secrétaire Exécutive de la Convention sur la Lutte contre la Désertification, **Mme. Patricia Espinosa**, Secrétaire Exécutive de la Convention Cadre sur le Changement climatique ainsi que **Mme. Naoko Ishii**, Présidente, Directrice Générale du Fonds Mondial de l'Environnement (GEF) et **Mr. René Castro** Assistant Directeur Général de la FAO.

1.1. Messages des panelistes

Les Secrétaires exécutives des trois Conventions UN de RIO ont toutes insisté sur la nécessité d'une approche intégrée des trois conventions et la prise en charge des aspects des autres conventions dans la mise en œuvre d'action d'une Convention. Ainsi la nécessité au niveau national :

- d'instaurer des concertations larges et périodiques entre les divers départements ministériels pour assurer une gestion intégrale des problématiques de gestion de la biodiversité et des habitats naturels, de restauration des terres qui constituent des substrats de la biodiversité terrestre et du développement communautaire dans une logique de faible empreinte Carbone ;
- de prendre en compte dans les processus post 2020 de planification stratégique et dans tous les documents y afférents, la gestion de la biodiversité et veiller à la mise en équilibre entre le droit au développement durable inscrit dans la plupart des constitutions des pays et la gestion et la conservation de la biodiversité notamment dans l'édification et le management des infrastructures sociales et économiques ;
- d'assurer la protection et la conservation des terres et de la biodiversité en créant des couloirs de biodiversité et de services écosystémiques qui favoriseraient l'adaptation et l'atténuation par le carbone forestier.

Pour la Présidente du GEF, il faut adopter un Système Global harmonisé (SGH) du patrimoine environnemental mondial, en intégrant la biodiversité parmi les grappes économiques.

Pour la FAO, un recul net du taux de déboisement des forêts tropicales primaires est noté

et qui est passé de 7 millions à 3 millions d'Hectares par an.

Pour le PNUD (Mme Adriana Dinu), la gestion et la valorisation de la biodiversité dans la lutte contre la pauvreté et le développement économique sont des problématiques réelles, surtout que 1,2 milliard de personnes vivent de la foresterie et 1,5 milliard de la pêche et qu'en 2050, l'Afrique subsaharienne dont les ressources de subsistance proviennent essentiellement des ressources naturelles biologiques abritera environ 90 % des plus pauvres du monde. Ainsi, un montant de (1) milliard de dollars américains sera investi dans la protection et la gestion efficiente de la nature. Il est par ailleurs, prévu une initiative de financement en faveur de la biodiversité basée sur la collecte de 0,5 % des ressources de publicité.

1.2. Messages des Parties (Pays) à la Convention sur la diversité Biologique :

Les expériences et leçons tirées et l'approche pour mieux combattre la dégradation des terres et renforcer la restauration des Ecosystèmes en Afrique.

Dans le cadre des planifications post 2020 et dans la trajectoire 2030, les parties à la Convention dont certains pays membres de l'Initiative GMV ont adressé des messages relatifs aux actions planifiées en termes de lutte contre la dégradation, de restauration et de gestion de la biodiversité.

Ethiopie : Restauration de 15 millions d'Ha d'ici à 2025

Nigeria : Fonds fiduciaire créé pour la gestion de la biodiversité et un programme spécial de restauration des Forêts.

Burkina Faso : Restauration de cinq (5) millions d'Hectares et création de 2000 écovillages,

Niger: Restauration des écosystèmes à hauteur de 213 000Ha/an avec un engagement de 3,2 millions d'Hectares dans le FR100,

Soudan : Restauration de 140.000 Ha/an,

Tchad: restauration de 5 millions d'Ha.

2. Segment ministériel de Haut niveau (14 et 15 novembre 2018)

Le Segment était organisé en panels de discussions en plénière et en tables rondes sur la prise en charge de la biodiversité dans les secteurs (i) des infrastructures, (ii) de l'industrie manufacturière et de la transformation, (iii) de la santé, (iv) de l'énergie et des mines. Il en ressort globalement les dispositions suivantes :

- il est toujours rappeler, la nécessité d'inclure dans les Politiques et Stratégies nationales et leurs documents de planification le **volet gestion et protection de la biodiversité** dans tout le cycle de programme et selon une approche multidisciplinaire et concertée des divers acteurs,
- réfléchir dès maintenant sur les processus post 2020 de développement socio-économique à faible empreinte de carbone en adoptant un équilibre entre le droit au développement durable et l'obligation de gestion et de conservation de la biodiversité visée dans la plupart des Etats par des lois et règlements,

- s'assurer dans le cas des secteurs mines et pétrole, de l'inscription dans les contrats et conventions miniers et pétroliers, l'obligation de respecter les normes et dispositions contractuelles et des codes relatives aux activités amont et aval (prospection, recherche, exploitation, transformation, transport et restauration des sites,
- mettre en place des schémas sectoriels dotés de Système d'Information Géographique identifiant les zones fragiles et exposées en fonction de l'indice de sensibilité environnementale (ISE) pour identifier, comprendre et gérer les impacts et calculer des compensations,
- tendre vers l'intégration dans un même ministère, les volets mine, énergie, et protection de l'environnement ou à défaut instaurer un cadre de concertation périodique entre ces divers départements et celui du Plan.

3. Rencontre et séances de travail

Outre des discussions sectorielles avec les ministres en charge de l'Environnement des Etats membres présents (Niger, Burkina Faso, Tchad et Djibouti) au Sommet, le Secrétaire exécutif de l'APGMV a eu des échanges fructueux avec de hauts responsables d'institutions dans le cadre du renforcement de la plateforme de partenariat de l'APGMV.

Il s'agit en particulier :

- **Monsieur Anne Theo SEINEN**, chargé Programme Biodiversité à la Direction générale de l'Environnement de la Commission de l'Union Européenne. L'approche, la vision et les réalisations et le principe de reddition des comptes de l'APGMV ont été mieux perçus. Une discussion au sein de la Commission UE et ensuite avec l'APGMV est envisagée,
- **Mr. Gustavo A.B da Fonseca**, Directeur de programme au Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), en présence de **Mme. Naoko Ishii**, Présidente, Directrice Générale du Fonds Mondial de l'Environnement (GEF). Les projets et programmes financés par le FEM dans la Grande muraille Verte notamment dans le FEM 7, les allocations Pays et la meilleure stratégie pour des Financements FEM dans la GMV ont été discutés.

4. Principales Orientations.

Au sortir de ces deux évènements internationaux sur la Biodiversité, les Orientations ci-après sont préconisées dans les processus post 2020 de planification stratégique et formulation de programmes :

- consolider, l'approche de base de l'IGMV intégrant dans le processus les objectifs des trois conventions des NU et des ODD dans le prisme de valorisation de la biodiversité,
- renforcer l'intégration des objectifs de la Convention sur la Diversité biologique dans les divers programmes et requêtes sur la résilience des Ecosystèmes en les associant aux problématiques de restauration et de développement des terroirs,
- réfléchir dans le processus d'élaboration du cycle quinquennal 2021-2025 de la Stratégie Globale Harmonisée de l'IGMV, l'intégration dans les documents de stratégie et de planification des volets PCVB (Protection/ Conservation et Valorisation de la biodiversité.